

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 175/2021

Autorisation de voirie - ERT TECHNOLOGIES de St Herblain (44) Travaux pour déploiement de la fibre optique

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles n° L 2213-1 à 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-18 et R 411-25 à R 411-25,

Vu la demande présentée par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES de St Herblain (44),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'entreprise ERT TECHNOLOGIES de St Herblain (44800) située 13, Avenue Jacques Cartier, est autorisée à effectuer des travaux de déploiement de la fibre optique sis, Les Quétins d'en Bas et ce à compter du 13 septembre 2021.

ARTICLE II : En raison de l'implantation de support bois, la signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux au fur et à mesure de l'avancement des interventions dans lesdites rues.

ARTICLE III : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- ERT TECHNOLOGIES
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 8 septembre 2021

Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu

de sa publication le : 9/09/2021

ou de sa notification le :

Le Maire,

Emmanuel RAT

